

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 91 (1946)
Heft: 2

Artikel: Armée de métier et nation armée, volontaires et service obligatoire
Autor: Vallière, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342305>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armée de métier et nation armée, volontaires et service obligatoire

Une offensive pacifiste contre la défense nationale.

Dans un article fort bien illustré de M. Paul Martin (*Revue militaire suisse* d'octobre 1945) sur *le collège militaire royal de Sandhurst*, des photographies, commentées avec clarté et concision, montrent l'entraînement physique et technique des élèves. Nous relevons le passage suivant qui peut causer quelque surprise : « *Si l'Angleterre ne possédait pas d'armée de métier, elle avait cependant des cadres d'officiers qui ont permis l'instruction rapide des nouvelles troupes levées pour poursuivre la lutte.* »

Il y a dans cette façon de concevoir le système militaire britannique une erreur fondamentale, car *l'Angleterre était, en 1939, à la veille de la deuxième guerre mondiale, et est encore, la seule puissance ayant une armée de métier en Europe*. Alors qu'au cours du XIX^e siècle, le service militaire est devenu partout obligatoire, *la Grande Bretagne est restée invariablement fidèle au service volontaire, c'est-à-dire à l'armée de métier.*

L'histoire d'Angleterre ne connaît que deux exceptions à cette règle : de 1916 à 1918, sous la pression des événements, et de 1939 à aujourd'hui. Il a fallu le danger et la menace d'invasion pour introduire la conscription, mais bien vite, sitôt la paix revenue, après 1918, le vieux système a repris ses droits, avec l'armée dite « régulière ».

En septembre 1939, le Royaume-Uni a déclaré la guerre à

l'Allemagne ; il disposait alors de 180 000 volontaires de terre et de 60 000 marins, les uns et les autres soldats de métier, contre 7 millions d'hommes de la Wehrmacht, soldats de la nation armée.

Il est possible qu'avertie par l'expérience, l'Angleterre se décide à maintenir, en temps de paix, le service obligatoire qui a prouvé son utilité dans les deux guerres mondiales, tout en conservant son armée de métier. Les Etats-Unis qui, eux aussi, n'avaient jusqu'ici qu'une petite armée de métier de 250 000 hommes, après les mêmes expériences, se préoccupent de l'organisation future de leur armée de paix, qui sera recrutée par la conscription, pour obtenir les gros effectifs correspondant à la politique d'une grande puissance. Les méthodes suisses d'instruction rapide paraissent avoir retenu l'attention des Américains.

Le soldat anglais traditionnel, le grenadier de la garde en tunique rouge et haut bonnet à poils, l'Ecossais en kilt, les régiments de Horse et de Life guards, cavalerie cuirassée aux casques empanachés, sont des types représentatifs d'ancien régime. Les relèves de garde dans la cour du palais de Buckingham, à Londres, sont un spectacle splendide, d'une chorégraphie compliquée et savante. Le pas de parade, plus raide et plus difficile que celui de l'ancienne garde prussienne, les gestes automatiques des sentinelles ne sauraient être exécutés que par des professionnels dressés pendant de longues années, même par une vie entière passée sous les armes. Le corps d'officiers de l'armée régulière anglaise est un des plus fermés qui existent, on peut parler d'une caste ayant gardé des traditions et des usages intangibles. Ce sont, en premier lieu, ces cadres d'officiers et de sous-officiers de carrière « qui ont permis l'instruction rapide des nouvelles troupes, levées pour poursuivre la lutte », cadres de l'armée régulière, et non pas cadres sans armée, comme a l'air de le dire M. Paul Martin.

Lorsqu'on parle de système militaire, il est indispensable de s'entendre sur la valeur et le sens des termes : *armée per-*

manente, armée de milices n'ont qu'un sens très relatif. En réalité, toutes les organisations se ramènent à deux types principaux :

1. *Les armées recrutées par la conscription* (service obligatoire et nation armée.)

2. *Les armées recrutées par engagement volontaire* (armée de métier).

Dans la première catégorie rentrent toutes les armées d'Europe, la Suisse comprise, excepté l'Angleterre et la minuscule armée pontificale. Ces armées ont toutes un cadre permanent plus ou moins nombreux ; elles sont formées de civils, contraints par la loi de passer quelques mois ou quelques années sous les armes, et qui rentrent ensuite dans la vie civile. Ce système donne aux grandes puissances des effectifs de plusieurs millions d'hommes (la nation armée). Cette « conquête de la Révolution française » a valu à l'Europe les vingt-trois ans de guerre de la République et de Napoléon ; les deux guerres mondiales, leurs effroyables destructions, trente millions de morts, et la ruine de notre continent, sont encore la conséquence de l'adoption, par tous les Etats civilisés, du principe révolutionnaire de la nation armée.

Il faut cependant observer que ce même principe, appliqué à la défense des petites nations, conduit à des résultats que la morale internationale ne peut qu'approuver : la lutte pour l'indépendance, contre l'oppression, pour sauver le droit des peuples à la liberté, menacée par l'ambition de conquérants insatiables. (La Suisse, la Finlande, la Belgique, la Norvège.)

La nation armée, par contre, entre les mains d'un dictateur (Napoléon, Hitler, Staline) devient, par la force des choses, un instrument de domination. Ce système donne à l'impérialisme les moyens indispensables à l'exécution des plus vastes entreprises d'asservissement des peuples.

La deuxième catégorie comprend les armées de métier, composées exclusivement de volontaires, professionnels militaires, engagés pour quatre ou cinq ans, avec possibilité de

réengagement jusqu'à 28 ou 30 ans de service. Ces troupes ont un cadre complet d'officiers et de sous-officiers de carrière ; elles sont très rapidement mobilisées sans attendre le renfort de réservistes, la préparation et l'entraînement sont maintenus constamment à un niveau très élevé.

Ce système a été employé dans toute l'Europe jusqu'à la Révolution française, la Suisse exceptée, où les cantons, dès la première alliance, introduisirent l'obligation de servir. Les régiments suisses à l'étranger, par contre, recrutés par engagements volontaires, représentaient le type absolu de l'armée de métier. D'après les traités, les cantons avaient le droit de rappeler ces régiments en cas de danger (80 à 100 000 hommes), pour la défense du pays.

Le soldat professionnel coûte cher, la solde, aujourd'hui, devant correspondre à la paie d'un ouvrier qualifié ou d'un artisan ; l'effectif d'une armée de volontaires est faible relativement à la population du pays, insuffisant pour la guerre totale.

Le traité de Versailles de 1919, pour enlever à l'Allemagne sa puissance guerrière, lui avait imposé une petite armée de professionnels de 102 000 hommes, la *Reichswehr*. Le chancelier Hitler l'a utilisée comme cadre de la *Wehrmacht*, lorsqu'il rétablit le service obligatoire, en 1935.

Les deux systèmes, en apparence opposés, dont il vient d'être question : *armée de métier et nation armée*, sont en réalité moins tranchés qu'on ne pourrait le croire. Les pays où tout homme valide est soldat ont, en général, adopté un *système mixte*. A côté du citoyen-soldat, et du cadre professionnel, ces pays possèdent un noyau de troupes permanentes, indispensables au maintien de leur domaine colonial, à la garde des forteresses, à l'entretien du matériel. En France, les troupes coloniales, la Légion étrangère, la Garde républicaine, la Garde mobile ; en Russie, la Garde rouge et les troupes-frontière (2 millions d'hommes en temps de paix).

La Suisse n'échappe pas à cette obligation ; elle entre-

tient, outre le personnel administratif (D.M.F.) le service technique, le service de l'état-major général, le cadre d'officiers et de sous-officiers instructeurs, les commandants d'unités d'armée, les unités de gardes-fortifications, le corps des gardes-frontière, le personnel du dépôt de remontes de cavalerie et celui de la régie des chevaux, soit 9000 à 10 000 officiers, sous-officiers et soldats professionnels qui constituent l'élément permanent de notre défense nationale, les rouages essentiels de la formation des cadres, de l'instruction et de la préparation des troupes, du dressage des chevaux, de l'entretien du matériel, de la mobilisation, sans lesquels notre armée ne pourrait remplir sa mission. Le matériel des forteresses, des ouvrages fortifiés, des dépôts de chevaux, des arsenaux, des fabriques d'armes et de munitions, des magasins d'armée, représente une valeur de plusieurs centaines de millions, exige un entretien minutieux, un contrôle incessant, une garde vigilante, un personnel choisi, sûr et pénétré de ses devoirs. Le principe de la permanence existe chez nous, dans l'armée comme dans toute institution d'Etat. C'est donc une erreur d'opposer ce qu'on appelle improprement les armées « permanentes » aux milices.

Nous avons vu que le système suisse était basé sur le même principe que toutes les autres armées d'Europe (Angleterre en temps de paix exceptée) : le service obligatoire. — La différence est surtout dans les méthodes d'instruction, dans la durée et la répartition des périodes de service sur l'ensemble des années pendant lesquelles l'homme est astreint au devoir militaire.

Le terme de *milice* est souvent employé dans un sens défavorable ; il éveille chez beaucoup une idée d'infériorité ; il est mal défini. Milice (du latin *militia*) signifiait, sous l'ancien régime, *force armée, corps de troupe*. Un livre paru en 1773, à Paris, œuvre du Père Daniel, s'intitule : *Histoire de la milice française*, c'est-à-dire histoire de l'armée royale, formée exclusivement de volontaires, soldats de métier, et de mercenaires

étrangers. Le service obligatoire a modifié le sens du mot milice ; il veut dire aujourd’hui : *troupe non permanente de soldats-citoyens* (définition du dictionnaire Larousse).

Ainsi donc, tous les soldats de tous les pays belligérants, de 1939 à 1945, correspondent à cette définition, si l’on en excepte les petites armées de réguliers anglais et américains, et les cadres professionnels noyés dans la masse de dizaines de millions de combattants de toutes nations. Les permissionnaires américains qui se promènent en Suisse sont donc des miliciens, comme tous leurs camarades alliés, comme l’ont été les Allemands de la Wehrmacht. Ces hommes, instruits dans des camps et des casernes pendant de courtes périodes de trois à six mois (en France 12 mois avant 1939) ont été versés ensuite dans les unités combattantes. Ouvriers, paysans, commis de bureaux, intellectuels, étudiants, arrachés à la vie civile, y rentreront une fois terminée l’occupation de l’Allemagne. Déjà plusieurs millions d’entre eux, démobilisés, ont repris leurs occupations, leurs habitudes et leurs professions. Ils sont remplacés par des jeunes classes de miliciens n’ayant pas participé à la guerre. Seuls resteront sous les armes, lorsque la paix régnera dans le monde, les soldats volontaires, les cadres permanents, les classes à l’instruction, le haut commandement, c’est-à-dire les officiers généraux qui, tous, dans tous les pays, appartiennent à la carrière militaire.

En temps de paix, dans la plupart des armées, le régiment est un groupement administratif chargé de l’instruction des recrues. A certains moments de l’année, au départ de la classe qui a terminé son service et rentre dans la vie civile, le régiment n’est plus qu’un squelette et ne se compose que du cadre permanent et de quelques rengagés.

En Suisse, l’instruction des recrues se donne non pas par régiment, mais par tranches successives, dans le cadre de la division, et par armes, sous la direction des officiers et sous-officiers instructeurs. Si, chez nous, grâce à des méthodes rapides, à l’expérience acquise, à des règlements pratiques et

simplifiés, on arrive à instruire en quatre mois les recrues, nous avons sur d'autres armées l'avantage de rappeler chaque année sous les drapeaux, la presque totalité des effectifs.

Ailleurs, le réserviste, après son temps de caserne, ne redevient soldat qu'à de rares exceptions, pour une ou deux périodes. Il a perdu le contact avec la vie militaire, après des années de vie civile. La mobilisation de guerre le surprend mal préparé à la rude existence qui l'attend.

En Suisse, la mobilisation s'exerce, en fait, chaque année, à chaque mise sur pied. Il en résulte une économie de temps considérable. La concentration et le déploiement stratégique de l'armée, en cas de danger, s'opèrent avec une rapidité qui constitue un record, grâce aussi à l'avantage qu'ont nos hommes d'arriver équipés et armés sur les places de rassemblement, privilège qu'ils sont les seuls à posséder en Europe.

Six ans de service actif viennent de fournir la preuve de la solidité de notre organisation militaire et de la souplesse de nos méthodes. L'armée a exactement rempli la mission qui lui était confiée : empêcher la guerre de pénétrer chez nous. Nos frontières inviolées, alors que nous étions encerclés par un des groupes de belligérants, témoignent de la prévoyance des autorités fédérales, de l'efficacité des mesures prises par le commandement de l'armée, et du respect qu'ont imposé à nos voisins l'entraînement de nos troupes, l'excellence de notre armement et de notre matériel, la puissance défensive du réduit, la valeur morale et la volonté de résistance du peuple et de l'armée, contre n'importe quel agresseur.

Ce sont là des vérités qu'il est utile de rappeler à l'heure actuelle où, le danger passé, comme après 1918, on voit apparaître, dans certains milieux extrémistes ou intellectuels, les mêmes symptômes, les mêmes utopies meurtrières, les mêmes illusions, où on retrouve cette lassitude, faite d'ignorance et d'incompréhension à l'égard des institutions militaires qui viennent, une fois de plus, de nous sauver de l'invasion. Si notre peuple, trompé par ces faux pacifiques, avait écouté leurs

appels à la non-résistance, au désarmement unilatéral, la Suisse aurait subi le sort du Danemark et de la Hollande.

Le devoir de tous ceux qui, forts des leçons de l'histoire, ont gardé une confiance entière dans cette volonté de résistance qui a toujours sauvé la Suisse, est de ne pas répondre aux avances des démagogues et des mauvais bergers, de dénoncer leur malfaissance. Le général Jomini, de Payerne, dans un appel à ses concitoyens, en 1822, s'écriait : « Dites-vous bien qu'une nation assez faible pour supporter un attentat contre son territoire, est une nation perdue. Prouvez à l'Europe que vous êtes pénétrés de cette vérité, et vos voisins regarderont à deux fois avant de violer vos vallées ». On n'asservit sans lutte que les nations qui dorment.

Ne nous laissons pas impressionner par ceux qui cherchent à prouver l'infériorité de notre système de défense, la faiblesse de nos moyens, l'inutilité de nos efforts contre les ressources inépuisables d'un adversaire éventuel, dans le but d'affaiblir le ressort moral de l'armée et du peuple entier. Ces défaitistes emploient volontiers le terme de milice, dans un sens péjoratif, afin d'entretenir et de développer, chez nous, ce travers spécifiquement helvétique, appelé par les psychiatres : « complexe d'infériorité ».

Pour nous, milice signifie un système de défense nationale qui plonge ses racines dans la terre, étroitement lié à l'histoire, à la vie de la communauté, à la conquête de nos libertés. Un système qui, depuis ses origines lointaines, n'a pas varié dans son principe, dans ses éléments essentiels. Il se base sur le service obligatoire et personnel que les Suisses ont été les premiers à proclamer, cinq siècles avant la France de 1792. Les autres pays de l'Europe ont attendu jusqu'au XIX^e siècle pour l'adopter. Toutes nos institutions politiques se sont construites sur la nécessité de la défense commune ; elle est le fondement sur lequel des peuples de langues et de confessions différentes ont conclu et consolidé leur alliance.

Milice, pour nous, n'a rien de commun avec la garde natio-

nale de la Révolution française, ou de Louis-Philippe qui, pendant longtemps, a fourni ample matière aux plaisanteries et aux caricatures. Un discrédit tenace s'attache au personnage comique du garde bourgeois de 1830-1848, en faction sous un parapluie. Le vaudeville et l'opérette l'ont ridiculisé.

Milice, dans le sens strictement suisse du terme, évoque une longue tradition, des siècles d'expériences et de guerres victorieuses, et ne présuppose aucune infériorité dans la préparation technique et professionnelle du soldat, comparée à celle d'autres armées. Admettre à priori la supériorité de son adversaire, c'est s'avouer vaincu avant d'avoir combattu. Si le hallebardier, le piquier, l'arquebusier de l'ancienne Suisse avaient la réputation d'être invincibles, c'est qu'ils étaient convaincus de leur supériorité physique sur leurs adversaires, supériorité qu'un entraînement systématique, un armement remarquable, pour l'époque, une tactique adaptée au terrain, un moral élevé, venaient encore renforcer.

L'idée qu'éveille en nous le mot de milice ne laisse place à aucune concession au relâchement de la discipline, à l'instruction approximative, au laisser-aller, au manque d'autorité de chefs mal préparés à leur tâche. Nous ne pouvons avoir confiance en notre système que s'il nous assure, sur le terrain, l'égalité de notre soldat avec le meilleur soldat d'autres armées. Tout le reste n'est qu'illusion, vaine discussion sur le sens et la valeur des mots.

La supériorité numérique des forces d'une grande puissance, comparées aux nôtres, est, nous le savons, un argument massif dans la bouche des partisans de la non-résistance, lorsqu'il est question d'un petit pays. En mai 1940, nous avons entendu des bourgeois épouvantés par la guerre-éclair, murmurer cette phrase qui prépare et veut excuser toutes les défaillances : « A quoi bon ? »

Et pourtant, toute notre histoire est un encouragement à la résistance. La lutte victorieuse des Suisses contre l'Autriché, le duc de Bourgogne, le duc de Milan, le roi de France,

l'empire d'Allemagne, contre des Etats dix à cinquante fois plus peuplés que la Confédération, illustre mieux que tous les sophismes débilitants, la supériorité que donnent la passion de l'indépendance, la foi dans une juste cause, l'amour du foyer, aux peuples qui veulent vivre et rester maîtres chez eux. Deux siècles de victoires d'un petit état entouré de grands pays hostiles, sont un exemple que nous n'avons pas le droit d'oublier. Une dernière fois, en 1798-99, la résistance vigoureuse, héroïque, de Berne, de Soleure, de la Suisse primitive, du Valais, du Tessin, des Grisons, contre les armées de Bonaparte, dans une situation désespérée, a constraint l'occupant à retirer ses armées d'un pays si farouchement défendu. Cette résistance a valu à la Suisse l'admiration et le respect de l'Europe et le Congrès de Vienne lui a rendu son indépendance en 1815.

On nous rétorquera que les temps ont changé, que la guerre s'est industrialisée, qu'elle est devenue totale, et qu'aujourd'hui la résistance d'une petite nation n'est qu'un suicide collectif. La guerre de 1914-18 nous a cependant montré la Serbie, pays de 5 millions d'habitants, osant tenir tête à l'Autriche et à l'Allemagne (100 millions d'habitants) et, infligeant de cuisantes défaites aux envahisseurs. La Serbie est, enfin, sortie victorieuse, après quatre ans de cruelles épreuves, de cette lutte inégale. En 1919, en 1940, la Finlande (3 millions d'habitants) a vaincu un agresseur redoutable, le colosse russe (180 millions d'habitants).

Depuis l'armistice de l'année dernière, nous assistons, en Suisse, à une campagne de dénigrement semblable à celle qui a sévi de 1919 à 1930. Elle revêt des formes et emploie des moyens très différents, suivant le public auquel elle s'adresse : les masses ou l'*« élite »* intellectuelle. Nos institutions militaires, la valeur de notre armée, son rôle dans la guerre 1939-45, sont critiqués et jugés avec une violence et une mauvaise foi qui déconcertent l'opinion.

Il a paru, à Zurich, en juillet 1945, une brochure intitulée :

Soll die Schweiz militarisiert werden, publiée sous les auspices de la centrale suisse en faveur de la paix. Sous l'enseigne du pacifisme, c'est une offensive haineuse, camouflée par une apparente objectivité, contre le principe même de la défense nationale. Elle est préfacée par le pasteur Léonard Ragaz, (mort en décembre 1945) un notoire et fougueux antimilitariste dont l'attitude révolutionnaire, en 1918, a soutenu le zèle des ennemis de la paix intérieure. L'auteur se cache sous un prudent anonymat. Ce manifeste poursuit un but facile à reconnaître : l'affaiblissement de l'esprit de défense, en assimilant cet esprit au militarisme, en prêtant au commandement de notre armée des intentions belliqueuses et antidémocratiques, en mettant en doute sa capacité de résistance, en lui dénier toute aptitude à protéger notre territoire. L'auteur s'en prend au projet de réorganisation de l'armée remis par la Société des officiers au Conseil fédéral, passe en revue les arguments des 21 officiers qui ont collaboré au livre « *Bürger und Soldat* » dédié au général Guisan pour son 70^e anniversaire. Le combattif pacifiste dont M. Ragaz vante la haute compétence, affirme que l'armée suisse aurait été incapable de nous éviter le sort du Danemark, de la Hollande ou de la Norvège. Il conclut qu'en cas d'agression, nos moyens eussent été impuissants à nous sauver d'une catastrophe, et que, *par nos propres forces, même dans les circonstances les plus favorables, notre salut dépendait, en tout premier lieu, du secours d'autres armées*, comme cela a été le cas pour la France, la Belgique, la Hollande, etc. Ce courageux anonyme prétend que notre défense livrée à elle-même, sans aide étrangère, n'aurait jamais pu repousser un agresseur ; seule une défense *collective*, c'est-à-dire appuyée par de puissants alliés, pouvait avoir des chances de succès.

Cette insuffisance militaire doit nous préparer à *l'abandon de notre neutralité* et faire accepter l'idée de la *sécurité collective*, seul espoir de salut pour nous.

Ces considérations désabusées visent à détruire toute confian-

ce dans nos possibilités de résistance, à préparer tous les abandons, à excuser toutes les trahisons, alors que la sécurité collective n'est encore qu'un principe à peine défini, dans un vaste programme de réformes internationales à l'état de projet, dont la discussion n'a pas commencé. Les antagonismes qui se sont affrontés, à Londres, dès les premières séances de l'O.N.U., laissent entrevoir que le chemin à parcourir sera long et que la paix restera armée, jusqu'au jour où l'impérialisme économique et guerrier, et les ambitions insatiables des dictateurs auront disparu de ce monde. L'humanité attend la réalisation de ce rêve depuis des milliers d'années.

Nous reprendrons les principaux arguments de la brochure « pacifiste » en les examinant à la lumière des faits, des réalités qui gouvernent les peuples.

(*A suivre.*)

MAJOR P. DE VALLIÈRE.
